

Programme de la Formation

# CONSTRUIRE EN BOIS - Pour une architecture désirable pour l'homme et son environnement

5 jours soit 35 heures de formation

## DATE(S) ET LIEU(X)

| Module   | Dates  | Lieux   |
|--|--|---|
| Le matériau bois, de la forêt aux composants bois - construction                 | mercredi 11 juillet 2018                           | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |
| Technologies de la construction bois : Les systèmes constructifs                 | jeudi 12 juillet 2018                              | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |
| L'enveloppe thermique des bâtiments bois   | lundi 24 septembre 2018 au mardi 25 septembre 2018 | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |
| Les structures spéciales bois et assemblages : principes et analyse constructive | jeudi 18 octobre 2018                              | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour l'ensemble de ses qualités techniques, pour concevoir et construire, pour ses qualités environnementales hors du commun, le BOIS est le matériau emblématique d'une construction respectueuse de l'environnement.

A l'heure des Lois "Grenelle", le bois démontre plus que jamais son efficacité pour les constructions durables à basse consommation d'énergie.

**Matériau à fort caractère, exigeant de connaissances et de savoir-faire, actuellement fortement sollicité pour son potentiel à la fois technique, plastique, économique et environnemental, le bois s'implique massivement dans deux des grandes catégories constructives : les structures et les enveloppes.**

Par ailleurs, la conception des enveloppes du bâtiment puise des connaissances dans des domaines multiples, visant la maîtrise de facteurs essentiels : qualités d'ambiance et de confort, dépenses énergétiques, choix pertinent de systèmes constructifs, expression plastique ; cela sur fond de recherche active de moindre impact environnemental et de maîtrise économique en coût global.

Les niveaux exigés de performances croissent rapidement, avec parallèlement pour la filière bois de fortes mutations technologiques.

Pour des programmes à la fois économes en énergie et à forte qualité environnementale, les architectes conçoivent des projets où le bois apporte des réponses pertinentes et performantes.

**La formation "Architecture bois, architecture durable" VOUS est destinée.**

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif de cette formation est d'armer le participant pour qu'il soit en capacité de concevoir en faisant des choix de conception, qui répondent aux exigences de la construction durable et énergétiquement performante.

## PRISE EN CHARGE

**Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin de pré-inscription complété, signé et accompagné du règlement au Centre de formation.**

**Dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL. ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.**

### SALARIÉ(E)

**Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE, vous dépendez d'ACTALIANS [cliquer ici](#)**

Vous pouvez faire une demande de subrogation auprès de cet OPCA, afin de ne régler que les frais éventuels au centre de formation.

Pour les salariés d'entreprise d'architecture :

- si le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).
- si le logo ACTALIANS est en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).

**Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil, vous dépendez du FAFIEC : [cliquer ici](#)**

### LIBÉRAL

**Vous êtes travailleur indépendant et professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL. cliquer ici](#). Ensuite, créez votre compte sur le site et suivez les instructions.**

ATTENTION, si le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable de prises en charge, contactez nous.

### **DEMANDEURS D'EMPLO**

Appelez nous au 05 57 14 06 97.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

## **PUBLIC CIBLE**

Architectes, Maîtres d'ouvrage, Acteurs du cadre du bâti

## **PRÉREQUIS**

Maîtriser l'acte de concevoir et de bâtir.

## **MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION**

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

# **Le matériau bois, de la forêt aux composants bois - construction**

1 jour soit 7 heures de formation

**Type :** En inter-entreprise

## **DATE(S) ET LIEU(X)**

**Date(s) :** mercredi 11 juillet 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

**Lieu :** MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## **OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)**

Permettre aux architectes et aux professionnels du cadre bâti d'acquérir les connaissances de base relatives au matériau bois, ressource naturelle renouvelable, et ses composants dérivés, ainsi que leurs principales caractéristiques pour construire.

## **FORMATEUR(S)**

SOULAS Jean Jacques - Architecte DESA - expert en construction bois

## **OUTILS PÉDAGOGIQUES**

- > Interactivité formateur / participants
- > Échanges d'expériences
- > Études de cas

Ce module détient les notions de base utile pour suivre les modules suivants.

## PROGRAMME

Permettre aux architectes et aux professionnels du cadre bâti d'acquérir les connaissances nécessaires pour utiliser le matériau bois, ses principaux dérivés et composants industrialisés, dans la construction.

### > Le bois : de la Matière au Matériau

La forêt en France en en Europe, Gestion des forêts, Première transformation, Le bois – Matière, Le bois- Matériau, dégradation des bois, Durabilité naturelle ou conférée, Protection des bois, Principales essences utilisées en construction

### > Le bois : dérivés et composants

Déroulage - tranchage – trituration  
EWP  
Composants

### > Le bois : Matériau de construction pour l'avenir

Aspects environnementaux de l'utilisation du bois dans la construction  
Recherches / expérimentations  
Réalités du marché

### > Contexte régional : Pin maritime et spécificités du massif forestier Aquitain

Utilisation de bois dans la construction  
Le pin maritime, un bois de caractère  
Réalités du marché

Module

## Technologies de la construction bois : Les systèmes constructifs

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En inter-entreprise

## DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 12 juillet 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de ce module, le participant sera en capacité de :

- > concevoir un projet avec des systèmes de construction utilisant le bois et ses dérivés, seul ou en association avec les autres matériaux
  - poteaux- poutres
  - bois massif
  - ossature bois
  - cadre d'une démarche BBC

## FORMATEUR(S)

SOULAS Jean Jacques - Architecte DESA - expert en construction bois

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Ce module détient les notions de base utile pour suivre les modules suivants.

## PROGRAMME

### > Histoire et innovations

### > Repérage typologique

Les solutions contemporaines de petites et moyennes portées, relevant de mise en œuvre technico-économique courante.

### > Structures verticales

Trois types majeurs en présence : les parois-masse, les ossatures et les structures "poteau-poutre". Sont abordés : schéma structurel, composantes bois et assemblages.

### > Structures des plancher

A la recherche de performances plus élevées : planchers-masse, caissons.

### > Structures des toitures

Des solutions traditionnelles, des fermes industrialisées, vers des systèmes de chevrons et caissons.

### > Structure et enveloppe

L'étroite relation entre choix d'un type structurel et processus de conception des enveloppes. Pour chacun des types de paroi verticale sont abordés les principes de positionnement relatif de l'enveloppe et de la structure.

Module

## L'enveloppe thermique des bâtiments bois

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

### DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 24 septembre 2018 au mardi 25 septembre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de ce module, le participant sera en capacité de :

- > concevoir un projet en ayant une approche globale des bâtiments basses consommations et passifs
- > améliorer la performance énergétique et la pérennité du bâtiment, ainsi que le confort et la santé des occupants au travers de la performance de l'enveloppe du bâtiment
- > expliciter les différents échanges au sein d'une paroi bois : chaleur, air vapeur d'eau

### FORMATEUR(S)

MONNET François - Ingénieur projets / Responsable méthodes

### PROGRAMME

#### > Éléments de contexte

Pourquoi se préoccuper de l'enveloppe d'un bâtiment et de l'étanchéité à l'air en particulier ?  
(Thermique, acoustique, QAI)

#### > Règlementation thermique et labels associés

Dont les exigences en termes d'étanchéité à l'air : unité (Q4 et n50, surfaces équivalentes de fuites ) et valeur cibles.

#### > Physique de l'enveloppe du bâtiment bois

Les bases pour comprendre les transferts au sein d'une paroi bois : échanges de chaleur, échanges de vapeur d'eau, échanges d'air

#### > Notion d'inertie et de déphasage.

> Idées reçues : bouteilles thermos, et murs perspirants.

#### > Focus sur le traitement de l'étanchéité à l'air en étapes clefs : de la conception à l'appel d'offre

Demande la MO

Définition d'un volume étanche à l'air

Définition du plan d'étanchéité à l'air en fonction du mode constructif

Quelques principes de conception ayant un impact direct sur la mise en œuvre  
Descriptif technique pour AO

**> Du suivi de chantier à la réception**

Mise en œuvre de produits spécifiques pour l'étanchéité à l'air  
Clef pour un suivi de chantier dédié à la réception de l'étanchéité à l'air ( conducteurs de travaux, MOE)  
Description du protocole de test d'étanchéité à l'air : en cours et ne fin de chantier afin de connaître  
Les moments adéquates du projet pou le réaliser

**> De la vie en œuvre à la déconstruction du système**

Pérenniser la performance du bâtiment  
Impliquer les usagers

Module

## Les structures spéciales bois et assemblages : principes et analyse constructive

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En inter-entreprise

### DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 18 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Lieu : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de ce module le participant sera en capacité d'utiliser le bois dans la construction grâce à sa connaissance de techniques constructives et de matériaux bois spécifiques et adaptés aux différentes contraintes liées à l'acte de construire.

### FORMATEUR(S)

BERBEDES Marc - / Architecte DPLG - Enseignant vacataire à l'IUT génie civil de Talence en licence Professionnelle b  
PARADIS Thierry - Ingénieur / ENSTIB - Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les descriptions seront illustrées par des exemples de réalisations. Pour chaque projet, les principes constructifs seront définis en indiquant les domaines d'emplois, les règles de conception, les matériaux utilisés, et les contraintes particulières auxquelles ils devaient répondre, tel que : Enveloppe budgétaire, adaptations aux nouvelles réglementations, formes architecturales complexes, ...

### PROGRAMME

Les techniques abordées :

- > Renforcement des ouvrages bois
- > Structure à forte densité de bois
- > Planchers mixtes : bois/béton et bois/bois
- > Contreventement et stabilité des ouvrages bois
- > Bâtiments de grandes hauteurs et de grandes portées
- > Constructions para-sismiques
- > Assemblages des structures bois
- > Ouvrages d'art en bois

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux**  
**05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr**

FORMATION : CONSTRUIRE EN BOIS - Pour une architecture désirable pour l'homme et son environnement

| Module   | Dates   | Lieux   |
|--|---|---|
| Le matériau bois, de la forêt aux composants bois - construction                 | mercredi 11 juillet 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00                           | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |
| Technologies de la construction bois : Les systèmes constructifs                 | jeudi 12 juillet 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00                              | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |
| L'enveloppe thermique des bâtiments bois   | lundi 24 septembre 2018 au mardi 25 septembre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00 | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |
| Les structures spéciales bois et assemblages : principes et analyse constructive | jeudi 18 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00                              | MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux |

**Durée :** 5 jours soit 35 heures

**Places limitées à :** 15

**Date de clôture des inscriptions :** 26/03/2018  
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... (E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

| ADHÉSION ANNUELLE  |  |                      |                      |
|--|--|----------------------|----------------------|
|  | Organisme  | 30,00 €              | ..... €              |
|  | Individuelle   | 30,00 €              | ..... €              |
| <b>Module 1 : Le matériau bois, de la forêt aux composants bois - construction</b>                 |  | <b>7h / 1 jour</b>   |                      |
| Coût pédagogique   | Plein tarif - avant prise en charge  | 315,00 €             | ..... €              |
|  | Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) ( <i>Justicatif obligatoire</i> ) | 250,00 €             | ..... €              |
| Frais annexes  | Frais d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )  | 20,00 €              | ..... <b>20,00 €</b> |
| <b>Module 2 : Technologies de la construction bois : Les systèmes constructifs</b>                 |  | <b>7h / 1 jour</b>   |                      |
| Coût pédagogique   | Plein tarif - avant prise en charge  | 315,00 €             | ..... €              |
|  | Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) ( <i>Justicatif obligatoire</i> ) | 250,00 €             | ..... €              |
| Frais annexes  | Frais d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )  | 20,00 €              | ..... <b>20,00 €</b> |
| <b>Module 3 : L'enveloppe thermique des bâtiments bois</b>   |  | <b>14h / 2 jours</b> |                      |
| Coût pédagogique   | Plein tarif - avant prise en charge  | 630,00 €             | ..... €              |
|  | Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) ( <i>Justicatif obligatoire</i> ) | 500,00 €             | ..... €              |
| Frais annexes  | Frais d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )  | 40,00 €              | ..... <b>40,00 €</b> |
| <b>Module 4 : Les structures spéciales bois et assemblages : principes et analyse constructive</b> |  | <b>7h / 1 jour</b>   |                      |
| Coût pédagogique   | Plein tarif - avant prise en charge  | 315,00 €             | ..... €              |
|  | Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) ( <i>Justicatif obligatoire</i> ) | 250,00 €             | ..... €              |
|  | Session complète - avant prise en charge   | 1 575,00 €           | ..... €              |
| Frais annexes  | Frais de dossier ( <i>Obligatoire</i> )  | 20,00 €              | ..... <b>20,00 €</b> |
|  |  | <b>TOTAL</b>         | ..... €              |

## MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET



## Conditions Générales de Vente

### 1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### 2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

### 3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement de la FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

### 4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

### 5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

### 6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le coût d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

### 7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

### 8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

### 9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

### 10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.